



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021-047

Lyon, le 10 septembre 2021

Objet : Situation des Equipes De Renfort (EDR)

Monsieur le Directeur,

Interpelés à plusieurs reprises par les EDR du SDMIS, nous tenons à vous alerter sur leurs situations individuelles et collectives. En préambule, sachez que loin des positions dogmatiques, l'ensemble de nos remarques et conclusions sont empiriques.

Ces sapeurs-pompiers fraîchement recrutés, en partie pour renforcer les casernes, se retrouvent dorénavant à compléter les dispositifs liés aux missions COVID, notamment sur les sites du Groupama stadium et de l'aéroport de Saint Exupéry.

Mieux qu'un long discours, une anecdote racontée dans ce courrier résumera leur situation devenue quasiment journalière :

- *Le jeune SP arrive à sa garde normalement le matin*
- *Il est envoyé à l'aéroport de Saint Exupéry pour des missions de dépistages COVID*
- *Arrivé sur site, la PAF s'étonne de sa présence non prévue et lui refuse l'accès jusqu'à vérification*
- *Prise de contact avec le CODIS et plus d'une heure d'attente*
- *Après nouveau contact du CODIS, l'EDR est affecté pour la journée dans une caserne*
- *Il repart en direction d'une caserne pour une prise de garde aux alentours de 10h*

Nous connaissons votre sens de la logique et de l'anticipation et nous sommes sûrs que cette illustration ne manquera pas de vous interpellier d'autant plus que nous pourrions en évoquer d'autres tout aussi courtelinesques.

Il nous semble que la durée d'intégration aux équipes d'EDR doit rester raisonnablement courte et nous estimons que le faible recrutement de 6 SPP en septembre et celui éventuellement de janvier ne permettra pas d'assurer la rotation nécessaire de ces équipes.

A plusieurs reprises, nous avons évoqué avec vous et vos services cette situation, et vous nous avez fait part des difficultés de recrutement actuelles, liées à l'attente du futur concours de caporal SPP. Vous conviendrez qu'il s'agit encore une fois d'un manque d'anticipation.

Dans l'attente de ces recrutements en nombre suffisant, nous vous prions de bien vouloir lancer une campagne supplémentaire de recrutement de SPP par voie de mutation, puis de nous recevoir, accompagnés d'un ou plusieurs EDR, afin d'évoquer puis traiter ce sujet.

Nous souhaitons que cette situation s'améliore au plus vite et soyez assuré que le but de notre organisation reste l'intérêt du service, mais surtout les conditions de travail de NOS COLLEGUES EDR.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL